

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT CINQ
Le 12 septembre 2025 Le 22 septembre à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : **Etaient présents :**
Le 26 septembre 2025 Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
 Mesdames : ASSELINE, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY, HOCHET,
 LEFEVRE, RAINE.
En exercice : 27 Messieurs : FAUDOT, LE MASSON, LEBOURGEOIS, MORAND,
 MORTREUX, RICHEL, SAINT-MARTIN, SIMON.

Présents : 17

Votants : 25

Absents :

Madame	BARNAUD	(excusée pouvoir à B.RAINE)
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à L.COLLET)
Madame	MAJDOUBI	
Madame	SANNIER	(excusée pouvoir à O.SAINT-MARTIN)
Madame	VIDEAU	(excusée pouvoir à M.ASSELINE)
Monsieur	BOUFFARD	(excusé pouvoir à D.MORAND)
Monsieur	BRUNEAU	
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à P.MORTREUX)
Monsieur	DUTHILLEUL	(excusé pouvoir à X.RICHEL)
Monsieur	LESUEUR	(excusé pouvoir N.DORÉ)

Sophie HOCHET est désignée secrétaire de séance

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE (ABORDS BARONNIE)

Patrick LECAPLAIN, Maire rappelle qu'une convention précisant les conditions de transfert de la maîtrise d'ouvrage de la commune de Bretteville-sur-Odon à la Communauté Urbaine Caen la mer pour la réfection de la voirie du parking du Domaine de la Baronnie a été conclue le 27/01/2025, après délibérations concordantes du conseil municipal de la commune de Bretteville-sur-Odon et du bureau communautaire de Caen la mer.

Depuis, le projet a évolué et intègre désormais la réfection de la voirie du parking du centre socio-culturel, domaine privé de la commune. Ce projet étant situé à proximité immédiate de l'opération communautaire de réfection de la voirie du quartier de la Baronnie et réalisé de façon concomitante, la commune de Bretteville-sur-Odon souhaite déléguer sa maîtrise d'ouvrage à la communauté urbaine. Par conséquent, il convient de modifier la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Les modifications apportées concernent le périmètre des travaux délégués, les coûts et le planning prévisionnel d'exécution, elles font l'objet de l'avenant n°1 ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
 014-211401013-20250922-20250503-DE
 Date de télétransmission : 29/09/2025
 Date de réception préfecture : 29/09/2025

.../...

.../...

Suite aux études de maîtrise d'œuvre et à l'appel d'offres pour les travaux, le montant des opérations pour chaque maître d'ouvrage est établi comme suit :

- Le coût global prévisionnel de l'opération de réfection de la voirie du parking de la Baronnie et du parking du centre socio-culturel est estimé à 200 000 € H.T. pour la commune de Bretteville-sur-Odon
- Le coût global prévisionnel de l'opération de réfection de la voirie du quartier de la Baronnie, hors éclairage public de compétence communale déléguée au SDEC, est estimé à 791 667 € H.T. pour la communauté urbaine Caen la mer

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 précisant les modifications apportées à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réfection de la voirie du parking du Domaine de la Baronnie et d'autoriser le maire à signer l'avenant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- ✚ **APPROUVE** l'avenant n°1 précisant les modifications apportées à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réfection de la voirie du parking du Domaine de la Baronnie la convention relative aux modalités administratives, techniques et financières de la maîtrise d'ouvrage confiée à la Communauté urbaine
- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 (*ci-joint*) à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réfection de la voirie du parking du Domaine de la Baronnie la convention relative aux modalités administratives, techniques et financières de la maîtrise d'ouvrage confiée à la Communauté urbaine
- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

Date de publication : le **26 septembre 2025**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **26 septembre 2025**

Le Maire :



Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20250922-20250503-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Patrick LECAPLAIN